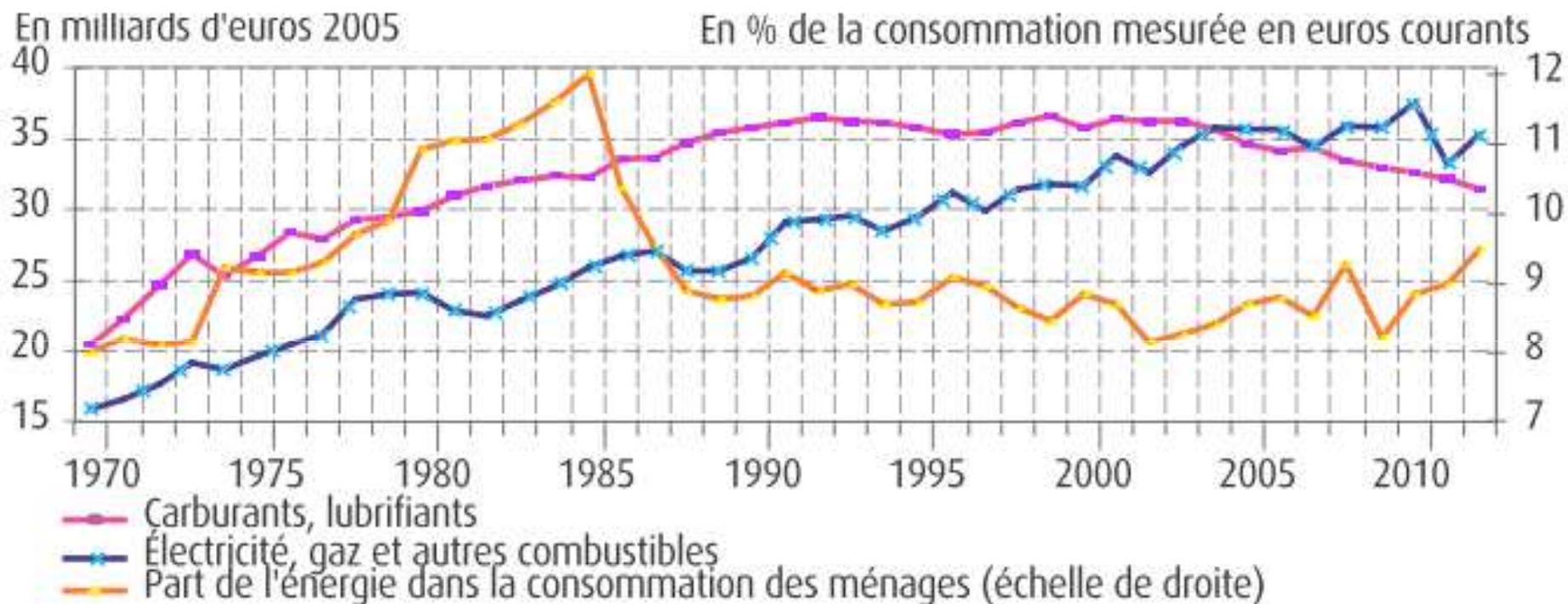


Les prix des énergies

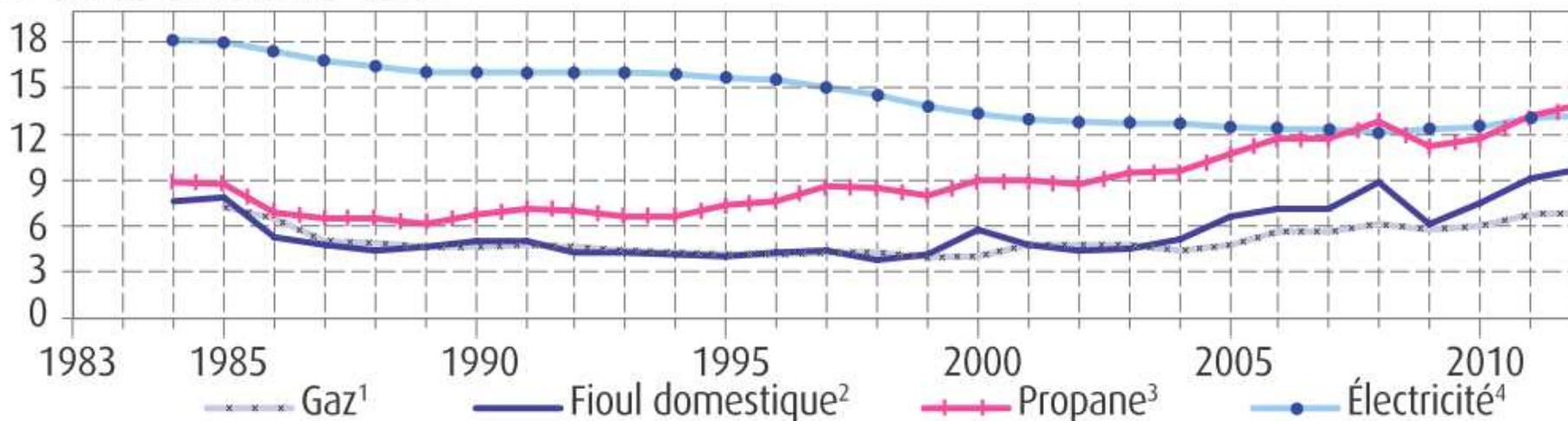
Dépenses d'énergie des ménages et part de l'énergie dans la consommation



Source : Calculs SOeS d'après Insee

Prix TTC des énergies à usage domestique pour 100 kWh

En euros constants 2012



¹ Gaz au tarif B2I

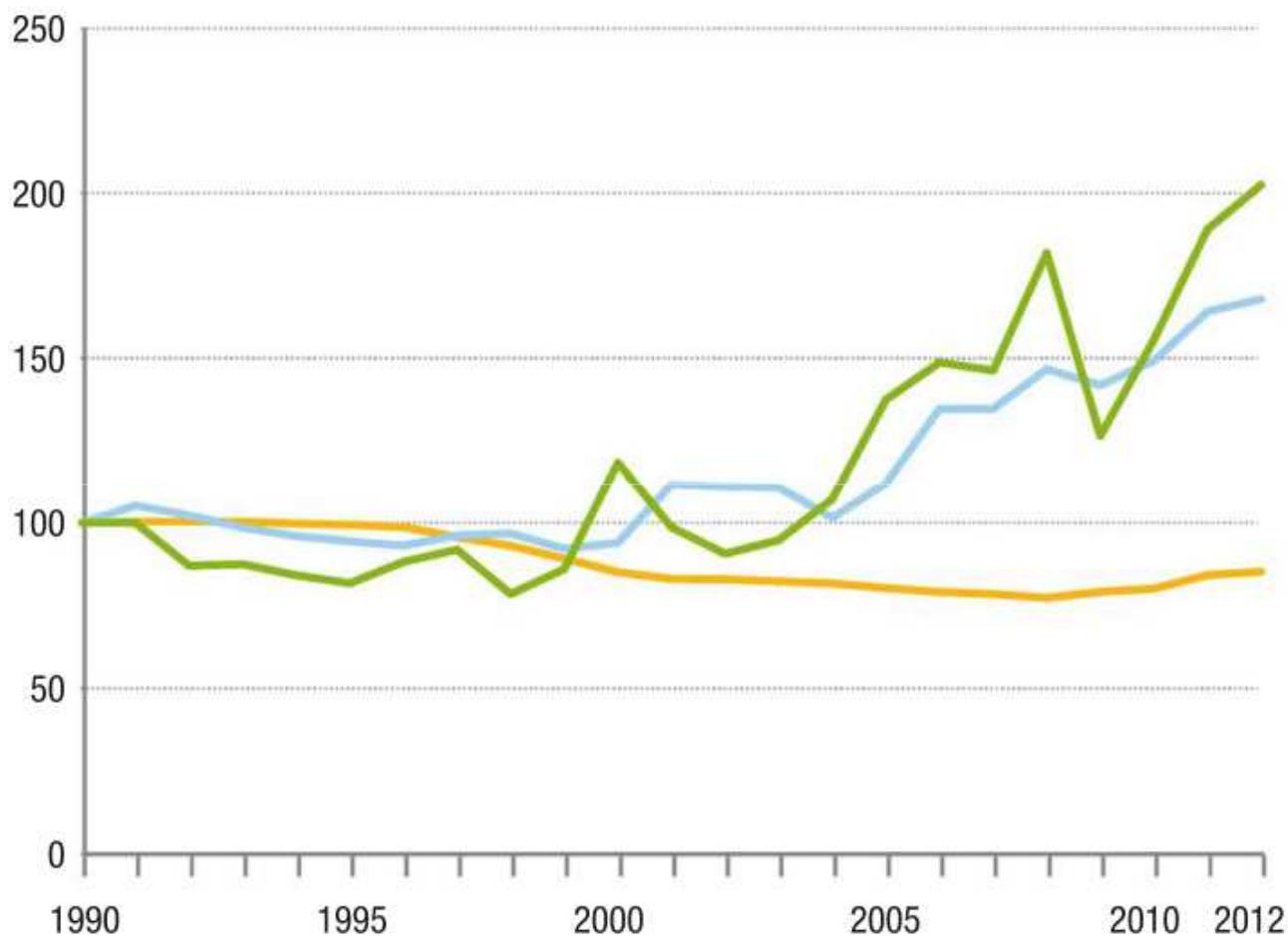
² Fioul domestique, pour une livraison de 2 000 à 5 000 litres

³ Propane en citerne

⁴ Tarif bleu, option heures creuses

Sources : SOeS et DGEC

Evolution du prix des énergies dans le résidentiel



■ Fioul domestique
■ Gaz*
■ Électricité**

* Prix du gaz : tarif B21
(consommation annuelle type
de 34 890 kWh PCS (Pouvoir
Calorifique Supérieur))
** Prix de l'électricité : 12kVA,
double tarif (consommation
annuelle de 13 000 kWh)

Les prix constants sont les
prix en valeur réelle c'est-
à-dire corrigés de la hausse
des prix par rapport à une
donnée de base ou de
référence.

Source: MEDDE/SOeS - Base Pégase - 2013

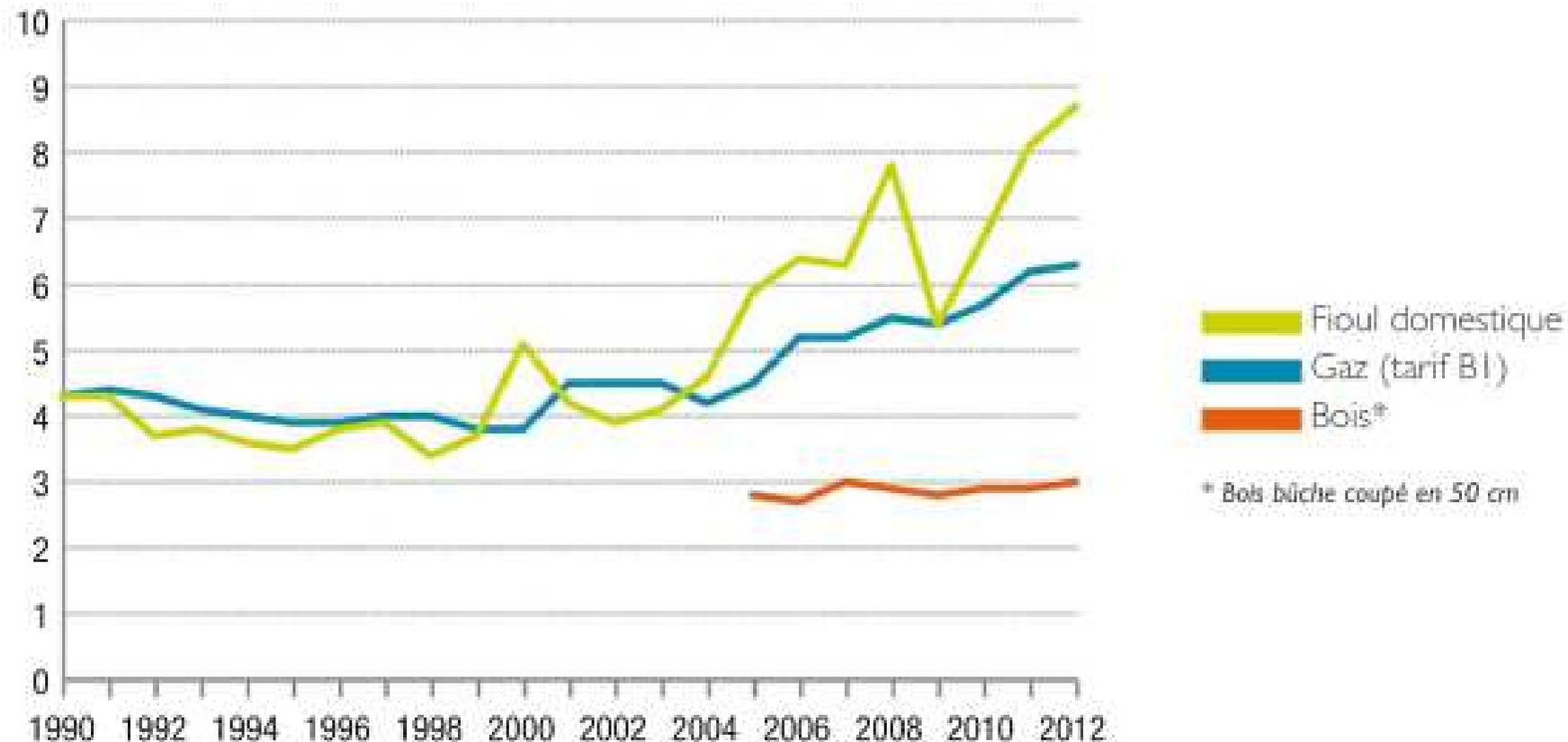
<http://www.ademe.fr/expertises/changement-climatique-energie/chiffres-cles-energie-climat>

initiatives
cléoyennes

Evolution du prix du bois

Comparaison avec le gaz et le fuel domestique

€c 2005 /kWh PCI



Source : ADEME - Enquêtes sur les prix des combustibles bois en 2011-2012 - juillet 2012

<http://www.ademe.fr/expertises/changement-climatique-energie/chiffres-cles-energie-climat>

initiatives
cléoyennes

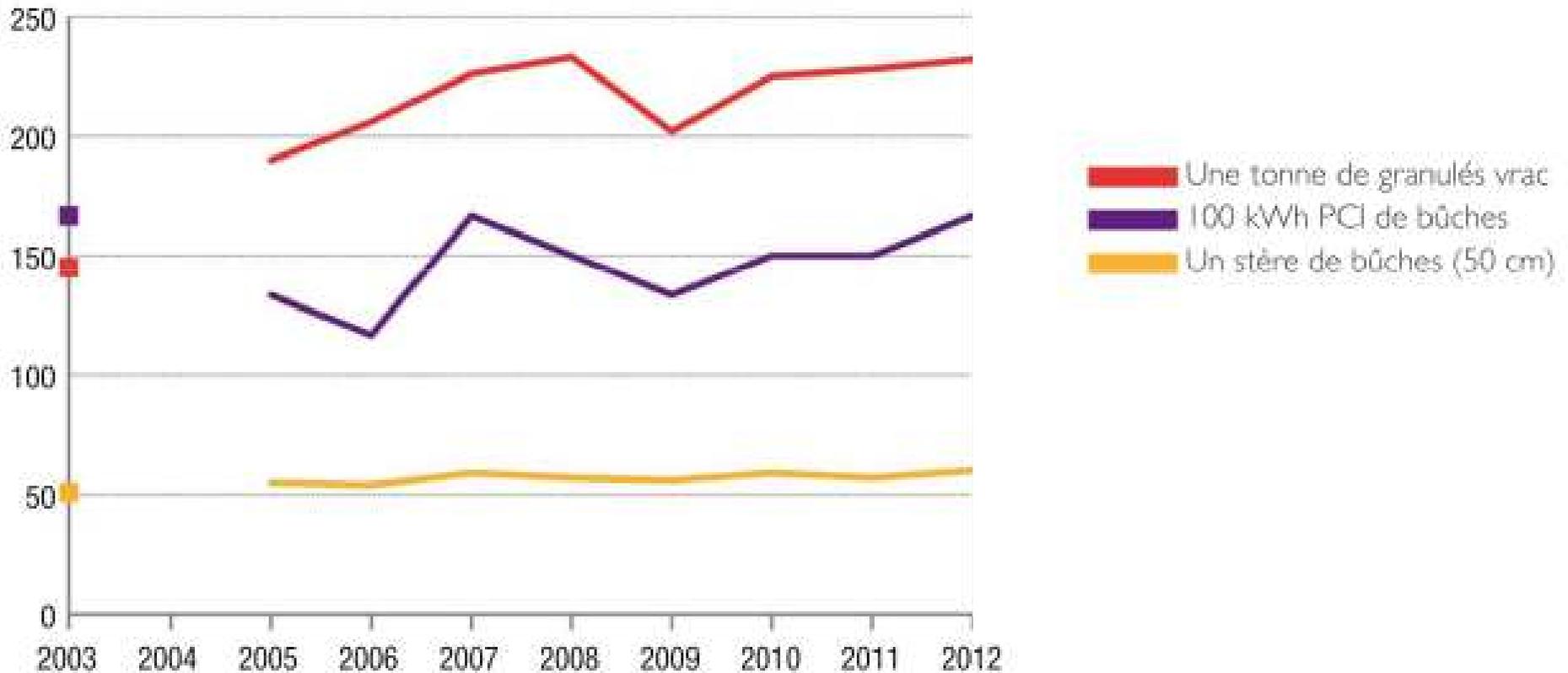
Evolution du prix du bois

Comparaison des prix par type de produit

Une tonne de granulés vrac : €2005/tonne

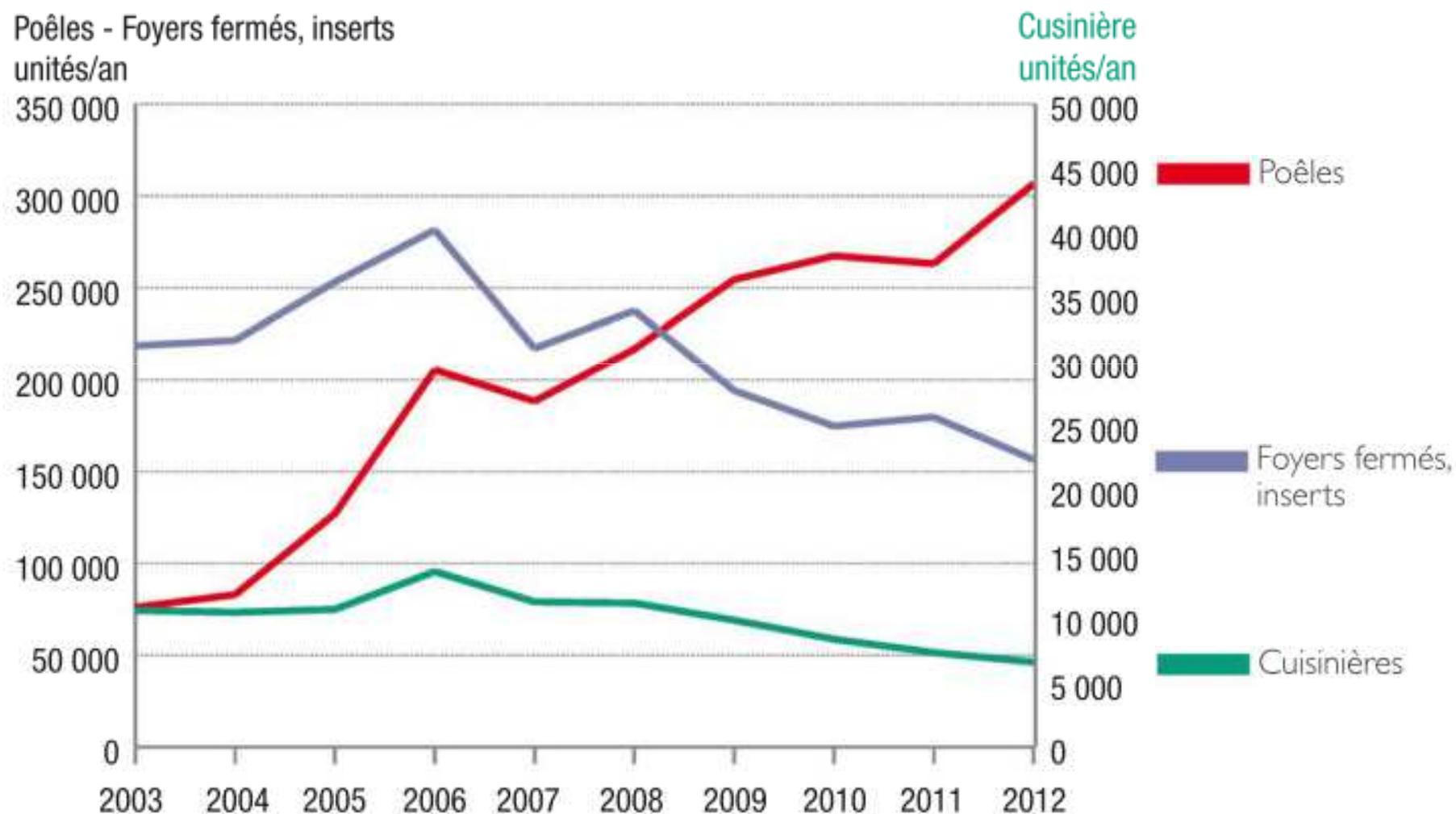
€c 2005/kWh PCI de bûches

Un stère de bûches (50 cm) : € 2005/stère

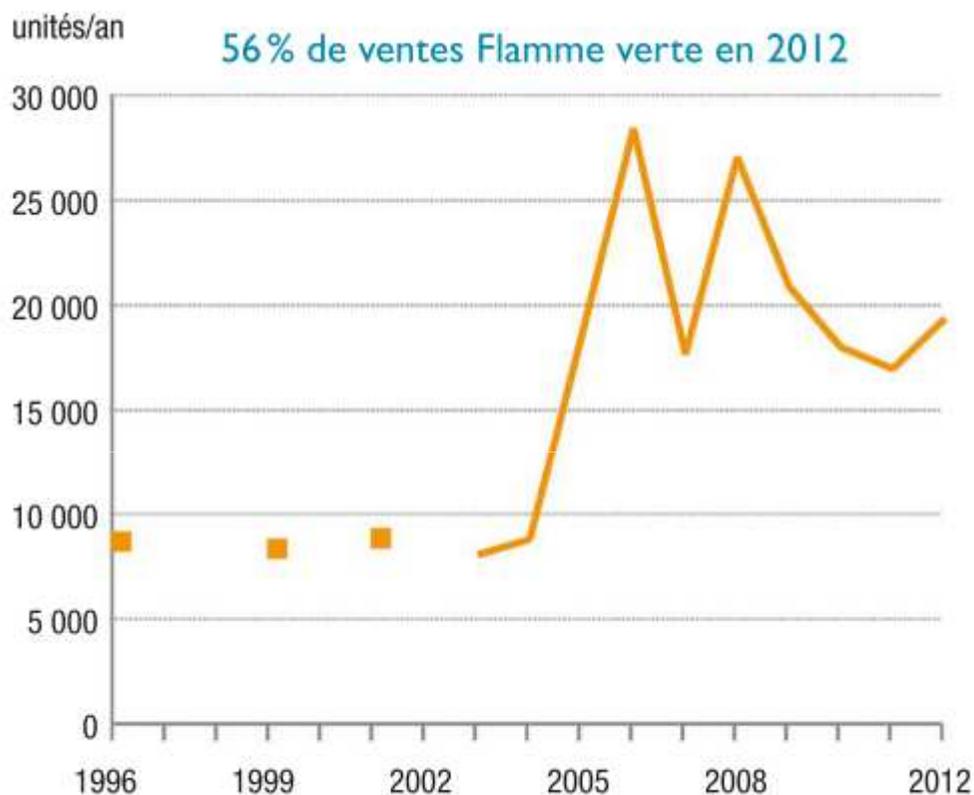


Bois-énergie : ventes d'appareils indépendants aux particuliers (Métropole)

Ventes Flamme verte en 2012 : 89 % des appareils de chauffage,
95 % des foyers fermés et inserts, 83 % des cuisinières



Bois-énergie : ventes de chaudières à bois aux particuliers (Métropole)



Source: ADEME/Observer - « Bilan Bois-énergie 2000-2012 » - 2013

Le **label Flamme verte** a été élaboré par l'ADEME et des fabricants d'appareils domestiques pour promouvoir l'utilisation du bois et des **appareils de chauffage au bois performants** dont la conception répond à une charte de qualité exigeante en termes de **rendement énergétique et d'émissions polluantes**. Ce label, géré par le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) concerne les équipements au bois suivants : **inserts, foyers fermés, poêles, cuisinières et chaudières**.

En 2010 et 2011, le rendement énergétique minimum pour les appareils de chauffage au bois indépendants est le suivant :

Appareils indépendants: au moins 70% de rendement énergétique (75 % de rendement imposé pour les appareils à granulés) et au plus 0,3 % d'émissions de monoxyde de carbone dans les fumées.

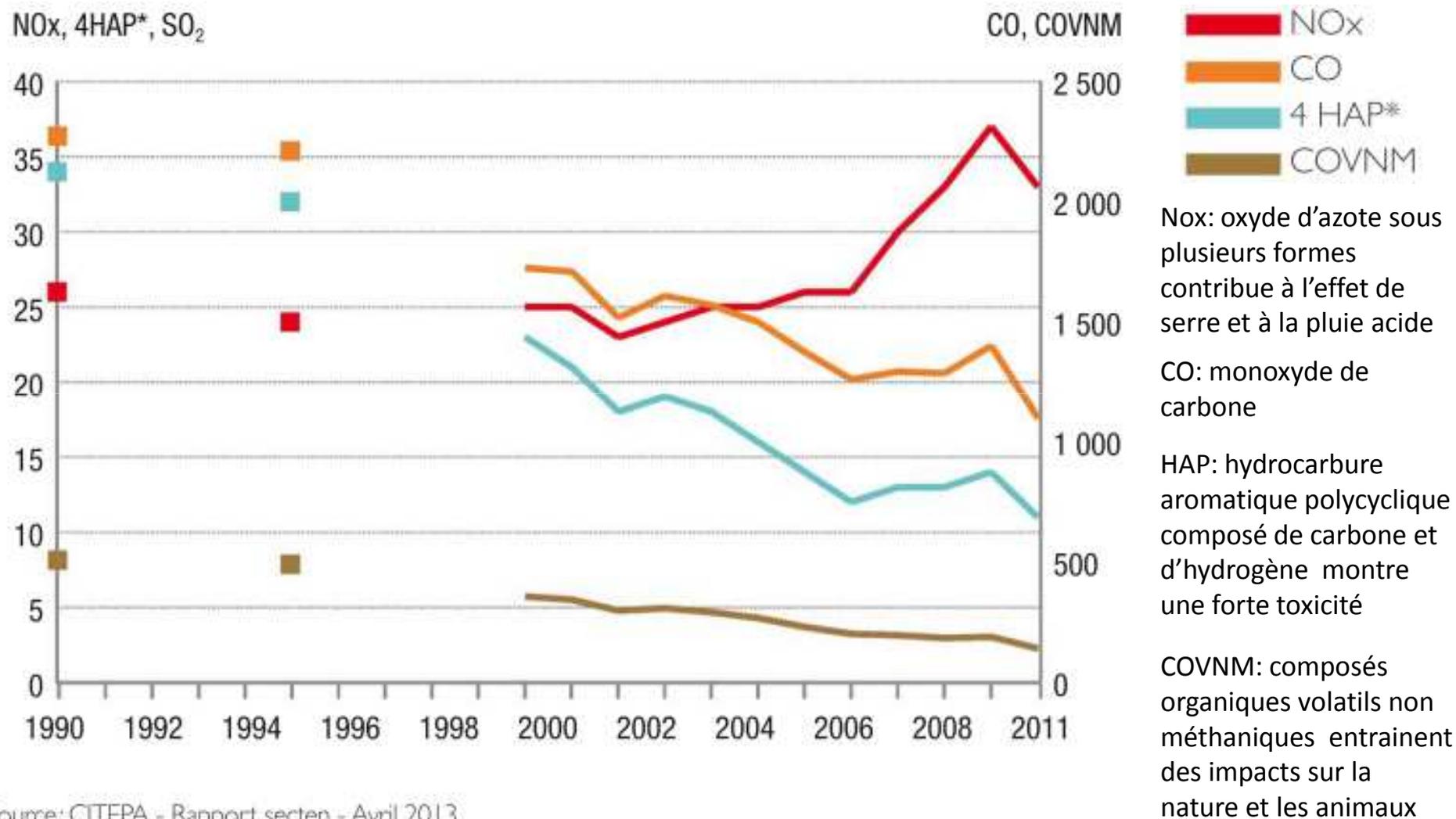
Chaudières manuelles: minimum 80% de rendement.

Chaudières automatiques: plus de 85% de rendement.

Plus d'information sur le site de Flamme verte :

<http://www.flammeverte.org/>

Évolution des émissions de polluants liées au bois-énergie (kt/an, 2011)



Source: CITEPA - Rapport secten - Avril 2013

<http://www.ademe.fr/expertises/changement-climatique-energie/chiffres-cles-energie-climat>

initiatives
cloyennes